Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

4 – Annexes

4C - Documents d'information

4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement (1/4)

toulouse métropole

LEGENDE

- Limite de commune
- Cours d'eau / Surfaces en eau

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNi): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2

Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention Mouvements de Terrain (PPRNMT) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Bois ou forêts relevant du régime forestier

- Enveloppe

Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)

- Zone d'application pour les infrastructures routières
- Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires

Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)

- Seuil d'intervention (300 mg/kg sol)
- Seuil de vigilance (100 mg/kg sol)

Obligation Légale de Débroussaillement (Annexe 4C6)

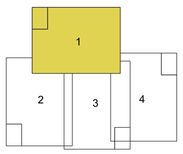
- Secteur d'aléa fort à très fort
- Zone située à moins de 200 m des secteurs d'aléa fort ou très fort

Secteur d'Information des Sols (Annexe 4C7)

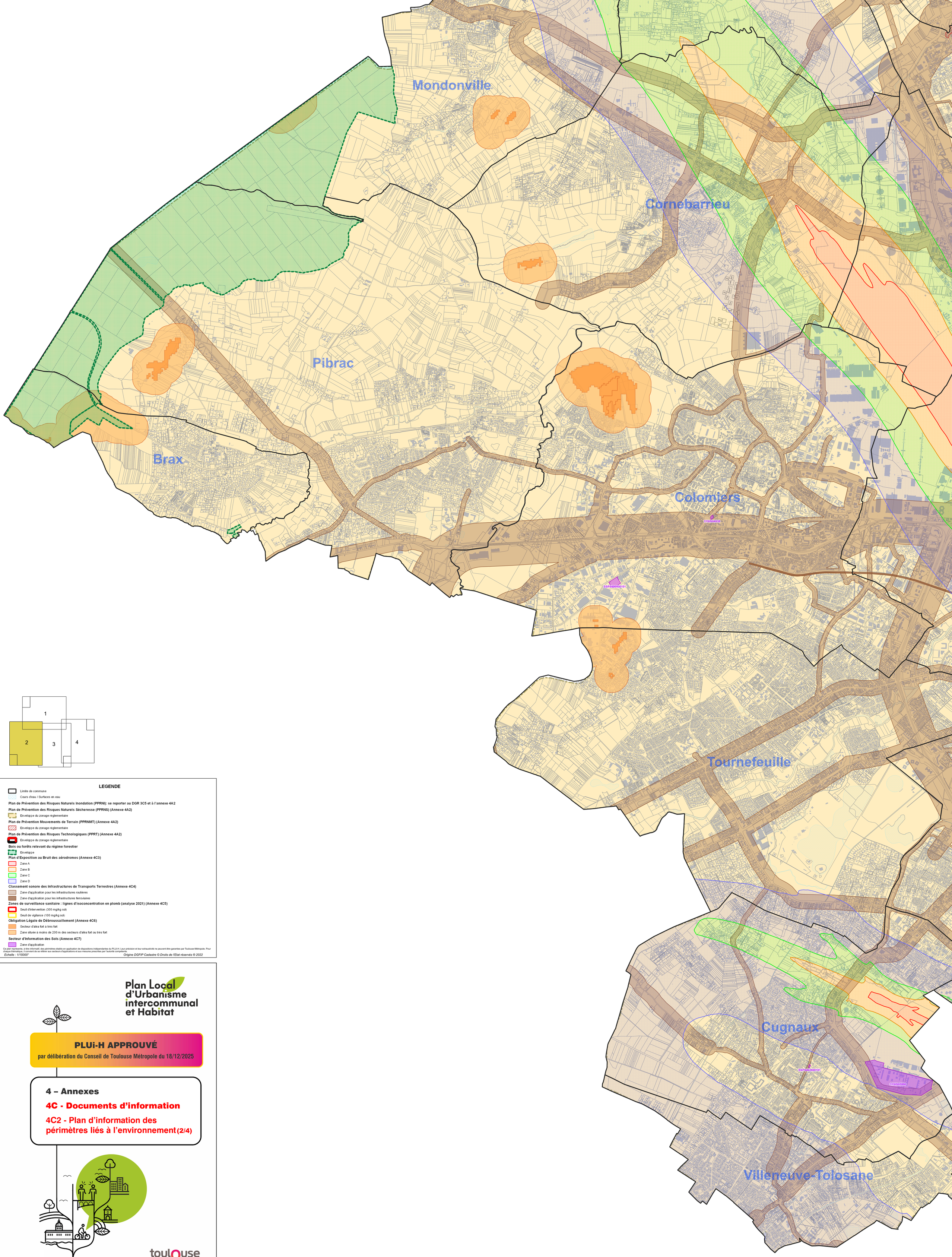
- Zone d'application

Ce plan représente, à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse-Métropole. Pour chaque thématique, il convient de se référer aux secteurs d'applications et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000e *Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022*



Saint-Jory
Bruguières
Gratentour
Lespinasse
Gagnac-sur-Garonne
Seilh
Castelginest
Saint-Alban
Fenouillet
Fonbeauzard
Aucamville
Launaguet
Beauzelle
Aussonne
Mondonville
Cornebarrieu
L'Union



LEGENDE

- Limite de commune
- Cours d'eau / Surfaces en eau

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNI): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2

Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention Mouvements de Terrain (PPRNMT) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Enveloppe

Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)
- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)
- Zone d'application pour les infrastructures routières
- Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires

Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)
- Seuil d'intervention (300 mg/kg sol)
- Seuil de vigilance (100 mg/kg sol)

Obligation Légale de Débroussaillement (Annexe 4C6)
- Secteur d'aléa fort à très fort
- Zone située à moins de 200 m des secteurs d'aléa fort ou très fort

Secteur d'Information des Sols (Annexe 4C7)
- Zone d'application

Ce plan représente, à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse-Métropole. Pour chaque thématique, il convient de se référer aux secteurs d'applications et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000e

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

4 – Annexes

4C - Documents d'information

4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement (2/4)

toulouse métropole

Beauzelle
Launaguet
Saint-Jean
L'Union
Blagnac
Balma
Toulouse
SSP0006S380101
31SIS04956
31SIS04955
31SIS04249
31SIS03985
31SIS04192
31SIS04025
SSP41830600101
SSP6453010201
31SIS04194
31SIS04026
31SIS04189
31SIS04989
31SIS04930
31SIS04937
31SIS04023
31SIS04934
SSP41328950101
31SIS05990

1 2 3 4

LEGENDE

- Limite de commune
- Cours d'eau / Surfaces en eau

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNI): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2

Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention Mouvements de Terrain (PPRNMT) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)

- Enveloppe du zonage réglementaire

Bois ou forêts relevant du régime forestier

- Enveloppe

Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)

- Zone d'application pour les infrastructures routières
- Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires

Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)

- Seuil d'intervention (300 mg/kg sol)
- Seuil de vigilance (100 mg/kg sol)

Obligation Légale de Débroussaillement (Annexe 4C6)

- Secteur d'aléa fort à très fort
- Zone située à moins de 200 m des secteurs d'aléa fort ou très fort

Secteur d'Information des Sols (Annexe 4C7)

- Zone d'application

Ce plan représente, à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse-Métropole. Pour chaque thématique, il convient de se référer aux secteurs d'applications et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000e

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2022

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

4 – Annexes

4C - Documents d'information

4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement (3/4)

toulouse métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

4 – Annexes

4C - Documents d'information

4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement (4/4)



toulouse métropole

LEGENDE

- Limite de commune
- Cours d'eau / Surfaces en eau

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNI): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2

Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention Mouvements de Terrain (PPRNMT) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)
- Enveloppe du zonage réglementaire

Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Enveloppe

Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)
- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)
- Zone d'application pour les infrastructures routières
- Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires

Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)
- Seuil d'intervention (300 mg/kg sol)
- Seuil de vigilance (100 mg/kg sol)

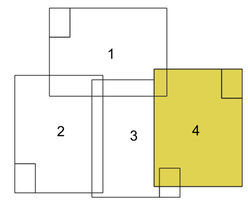
Obligation Légale de Débroussaillement (Annexe 4C6)
- Secteur d'aléa fort à très fort
- Zone située à moins de 200 m des secteurs d'aléa fort ou très fort

Secteur d'Information des Sols (Annexe 4C7)
- Zone d'application

Ce plan représente, à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse-Métropole. Pour chaque thématique, il convient de se référer aux secteurs d'applications et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000e

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2022



Saint-Jean
L'Union
Beaupuy
Montrabé
Mondouzil
Pin-Balma
Balma
Mons
Flourens
Drémil-Lafage
Quint-Fonsegrives
Aigrefeuille
Saint-Orens-de-Gameville
SSP4183060101
31SIS04026
31SIS04989
31SIS04937